

DEC173108DR05

Décision portant cessation de fonctions de M. Mokhtar Sadjji, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte de recherche UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC150009DR05 du 06/01/15 portant nomination de M. Mokhtar Sadjji aux fonctions d'AP de l'unité du CNRS n°8028,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Mokhtar Sadjji dans l'unité du CNRS n°8028, à compter du 01/12/17.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 30/11/2017

Le directeur de l'unité
Jacques Laskar

Visa du délégué régional du CNRS